

L'ALIMENTATION DES AGNELLES DE RENOUVELLEMENT DE RACES LAITIÈRES

◀ LA CONDUITE DES AGNELLES PRÉSENTE QUATRE OBJECTIFS

- Développer le rumen,
- Apprendre à valoriser au maximum le fourrage,
- Atteindre 2/3 du poids adulte au moment de la lutte (pour les agnelles mettant bas à 1 an),
- Continuer la croissance en prenant du poids et de l'état après la lutte.

◀ COMMENT ?

- En privilégiant les fourrages de bonne qualité,
- En surveillant le parasitisme,
- En veillant à un abreuvement suffisant (1 bac pour 30 agnelles).

◀ 4 PÉRIODES-CLÉS

1. De la naissance et jusqu'à 2 mois

Dans la plupart des systèmes, les agnelles de renouvellement sont allaitées pendant 1 à 2 mois. Au sevrage, elles doivent avoir atteint 20 % de leur poids adulte.

Il est conseillé de séparer les agnelles en 2 lots suivant leur gabarit pour permettre aux plus petites de rattraper leur retard de croissance car c'est à ce moment-là qu'elles peuvent le faire.

Exemple de rationnement après le sevrage

	 Agnelle de race Lacaune (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête rousse (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête noire (1 ^{ère} mise-bas à 2 ans)
Concentrés agnelle	Libre-service de granulés à 10-12 % de cellulose et de 16-18 % de MAT		
Fourrage	Libre-service de paille ou foin		

2. De 2 mois et demi à 4 mois : le rationnement de l'aliment concentré

Les agnelles ont environ 2 mois lorsqu'elles atteignent 1/3 de leur poids adulte. L'objectif de cette phase est que les agnelles augmentent progressivement leur consommation de fourrages pour atteindre à la fin de la période plus de la moitié de leur ration : le fourrage doit donc être de **bonne qualité** (environ 12-13 % de MAT) pour optimiser l'ingestion.

Exemple de rationnement de 2 mois et demi à 4 mois

	 Agnelle de race Lacaune (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête rousse (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête noire (1 ^{ère} mise-bas à 2 ans)
Aliment 18 % de MAT	800 → 600 g/j	800 g/j	800 → 600 g/j
Fourrage de bonne qualité	À volonté (0,8 kg/j) avec 10 % de refus minimum	À volonté (0,5 kg/j)	À volonté (0,5 kg/j)

3. De 4 à 5 mois : l'augmentation de la consommation de fourrage

Les lots d'agnelles constitués après le sevrage peuvent être conservés s'ils restent homogènes. Comme l'agnelle grandit, sa mamelle se développe également fortement à cette période. Le rationnement en concentrés permet donc d'éviter le dépôt de graisse à la place du tissu sécréteur.

Exemple de rationnement de 4 à 5 mois

	 Agnelle de race Lacaune (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête rousse (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête noire (1 ^{ère} mise-bas à 2 ans)
Céréales ou concentrés agnelles	400 à 500 g/j d'aliment complet agnelles Ou 400 g de céréales + 200 g d'aliment azoté	600 à 700 g/j d'aliment complet agnelles	400 g/j d'aliment complet agnelles
Fourrage de bonne qualité	1,0 kg/j minimum	0,8 kg/j minimum + pâture à volonté	

4. De 5 à 7 mois : le démarrage du pâturage

Une agnelle peut valoriser le pâturage lorsqu'elle sait ingérer 1 kg de matière sèche de fourrages pour 40 kg de poids vif. Durant cette période, il est nécessaire de s'assurer de la consommation d'un minimum de fourrages en pesant le fourrage consommé et en contrôlant la consistance des crottes.

GÉRER LE PARASITISME

La mise à l'herbe des agnelles doit se faire sur des parcelles relativement saines du point de vue parasitaire. Dans leur première année de vie, le pâturage leur permet d'être confrontées à d'éventuels parasites et de mieux les préparer pour le pâturage une fois adultes. Un traitement anti-parasitaire doit être programmé avant la lutte si les agnelles ont pâturé au minimum 5 semaines après la mise à l'herbe s'il y a des œufs de tœnia (grain de riz dans les crottes) et/ou s'il y a une coprologie positive en strongles.

Exemple de rationnement de 5 à 7 mois

	 Agnelle de race Lacaune (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête rousse (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête noire (1 ^{ère} mise-bas à 2 ans)
Céréales ou concentrés agnelles	400 à 500 g/j d'aliment complet agnelles Ou 400 g de céréales + 200 g d'aliment azoté	200 g/j de céréales + 400 g/j d'aliment complet agnelles	400 g/j d'aliment complet agnelles
Fourrage	Pâturage rationné + au moins 0,6 kg de fourrage sec/j Ou 1,5 kg de fourrage sec/j sans pâturage	Pâturage rationné + au moins 0,6 kg de fourrage sec/j	

5. Entre 7 et 9 mois : la première lutte (si agnelage à 1 an)

Pour une lutte précoce, les agnelles doivent avoir atteint 2/3 de leur poids adulte. Les niveaux d'apport proposés pendant la lutte doivent démarrer 3-4 semaines avant et être maintenus pendant 1 mois après la lutte. Il est ensuite possible de les diminuer légèrement en veillant à couvrir les besoins de croissance des agnelles, pendant les 100 premiers jours de gestation.

ATTENTION

Après la première mise bas, les agnelles sont toujours en croissance et leurs besoins diffèrent de ceux des brebis adultes pendant toute la première lactation. La séparation des primipares et des multipares permet de favoriser la croissance et la remise en état des jeunes brebis pour la prochaine lutte, en évitant la concurrence à l'auge avec les brebis adultes.

Exemple de rationnement de 7 à 9 mois

	 Agnelle de race Lacaune (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête rousse (1 ^{ère} mise-bas à 1 an)	 Agnelle de race Manech tête noire (1 ^{ère} mise-bas à 2 ans)
Céréales ou concentrés agnelles	500-600 g/j d'aliment complet agnelles Ou 500 g de céréales + 200 g d'aliment azoté	200 g/j de céréales + 400 g/j d'aliment complet agnelles	300 g/j
Fourrage	Pâturage rationné + 0,8 kg de fourrage sec/j minimum		

► POUR EN SAVOIR PLUS :

L'alimentation des brebis laitières, coll. Synthèse

